

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 4
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Joël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Budget annexe du SPANC : Débat d'orientation budgétaire 2022.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est, selon la loi, un SPIC chargé d'une part de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes. Des 28 communes de la CCBA seules 14 sont concernées par ce service en régie, les autres en ayant confié la gestion à des syndicats.

La section de fonctionnement comprend en recettes récurrentes les redevances perçues en contrepartie du service et le solde des dernières subventions de l'agence de l'eau (les derniers particuliers bénéficiaires ayant 3 ans pour réaliser leurs travaux de mise en conformité). L'ensemble est estimé à environ 50 000 € en intégrant le résultat antérieur. En dépenses de fonctionnement le cumul, des charges de personnel et des fournitures nécessaires au service refacturé par le budget principal, et le versement des subventions d'aide à la remise aux normes d'installations, atteint environ 60 000 €. Au regard de ces éléments, l'équilibre de ce budget contraindrait de prévoir une subvention exceptionnelle de 10 000 € du budget principal de la CCBA.

En investissement, il figurera les amortissements (2 000 €) et le résultat excédentaire antérieur (12 000 €) qui s'équilibreront par une dépense au chapitre 21, immobilisation corporelle, dont le montant pourra être nécessaire à l'avenir en cas de nécessité par exemple de renouvellement du véhicule du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre acte des éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe du SPANC pour 2022

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 16 mars 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220315-DEL15032022-14-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022